Envoyé en préfecture le 18/04/2019
Reçu en préfecture le 18/04/2019
Publié le
ID : 060-216004259-20190411-DEL172019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 11 avril 2019

N° 17/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
05/04/2019

Date d'affichage
05/04/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 11 avril 2019 à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05/04/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. RIGOLET Michel ; Mme RULENCE Dorothée, M. MARTINEZ Laurent, Mme QUIGNAUX-MOINAT Laetitia, Mme VILLEMAINE Véronique, M. LECHEVALIER Gilles, M. PEIFFER Philippe, Mme SOLINAS Brigitte,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
- M. FERRY Dominique donne pouvoir à Hubert BRIATTE
- Mme CHARTIER Florence donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
- Mme Isabelle VILAIN donne pouvoir à Mme SOLINAS Brigitte

Etai(ent) excusé(s) : M. KOUAOVI Éric
Etai(ent) non excusé(s) : Mme PARENT Nathalie, Mme MAROT Catherine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. RIGOLET Michel

OBJET

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU PERISCOLAIRE :

M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux représentent un budget de 38 000 € TTC et sont répartis de la manière suivante :

- 19 000 € TTC en travaux de régie (achats de matériaux et main d'œuvre)
- 19 000 € TTC en travaux d'investissement fait par des entreprises (toiture, plomberie…)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la répartition ci-dessus et DECIDE que cette dernière soit inscrite au budget primitif de 2019 ;
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire de consulter les entreprises et signer les devis pour mener à bien ce chantier au plus vite.

Ainsi fait et délibéré le 11/04/2019, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)

Hubert BRIATTE